**AVIS N° 81/2022**

**APPEL A LA CANDIDATURE**

**Pour le choix sur dossier d’un architecte ou d’un groupement d’Architectes pour l’élaboration des études architecturales, le suivi et le contrôle de l’exécution des travaux du PROJET DE REAMENAGEMENT DES INSTALLATIONS DES BLOCS OPERATOIRES A L’HOPITAL MOHAMED TAHER MAAMOURI DE NABEUL**

**Procédures en ligne (TUNEPS)**

La Gouvernante de Nabeul, Président du Conseil Régional, se propose de lancer un appel à la candidature à travers **la procédure des achats publics en ligne (TUNEPS**), en vue d’identifier un architecte ou un groupement d’Architectes pour l’élaboration des études architecturales, le suivi et le contrôle de l’exécution des travaux du PROJET DE REAMENAGEMENT DES INSTALLATIONS DES BLOCS OPERATOIRES A L’HOPITAL MOHAMED TAHER MAAMOURI DE NABEUL

**Conditions de participation :**

Peut participer à ce présent appel à la candidature, tout architecte inscrit au tableau de l’ordre des architectes de Tunisie de l’année 2019 et ce conformément à l’article 11 de la loi n°74-46 du 22 Mai 1974 régissant l’exercice de la profession d’architecte. Pour les nouvelles inscriptions après la parution du tableau de COAT de l’année 2019, il ya lieu de fournir les justificatifs de cette inscription.

**N.B :**

**\*** Le groupement doit être constitué par un architecte au minimum ou deux Architectes au maximum**. Un groupement qui contient plus que deux architectes sera automatiquement rejeté.**

**\*** Un architecte ne peut participer qu’un seul groupement.

**Composition du dossier de candidature :**

Le dossier d’inscription devra comporter les pièces suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **DESIGNATION DES DOCUMENTS** | **AUTHENTIFICATION** |
| **1** | Le présent cahier d’appel à la candidature | Dûment rempli paraphés et signés par l’architecte ou l’architecte mandataire en cas de groupement. |
| **2** | Convention (en cas de groupement) déclarant la composition du groupement et l’adresse de chaque membre, **désignant l’Architecte mandataire comme chef de file**. | Signé par tous les membres du groupement conformément à l’annexe I |
| **3** | Demande de candidature. | dument signée et paraphé par l’architecte ou l’architecte mandataire en cas de groupement conformément à l’annexe II. |
| **4** | Une attestation d’inscription délivrée par l’OAT, pour le/les Architectes du groupement, valable pour l’année 2022. | Copie originale. |
| **5** | Une déclaration sur l’honneur de l’exactitude des renseignements fournis. | Signé par tous les membres du groupement conformément à l’annexe III du cahier des charges. |
| **6** | Diplôme de chaque membre du groupement et l’équivalence du diplôme en cas de diplôme d’une payer étrangère ou d’un établissement privé. | Copie certifiée conforme à l’originale |
| **7** | La liste des références en matière d’études et de suivi durant les dix dernières années (la date butoir de cette période est la date limite du rendu du dossier) des projets de bâtiments civils réalisés pour chaque membre du groupement | Conformément à l’annexe IV/a du règlement avec la Fourniture de toutes les pièces justificatives nécessaires |
| **8** | Le plan de charge de chaque membre du groupement. | Conformément à l’annexe V du cahier des charges. Date, signature et cachet du candidat avec fourniture de toutes les pièces justificatives sur le degré d’avancement. |

**N.B։**

\* Tout projet non justifié ou manque de l’un des justificatives sur le suivis des études et des travaux d’exécution du projet par les candidats ou sur le montant des travaux ou le degré d’avancement ne sera pas pris en considération

#### \* Toute fausse déclaration du plan de charge entraîne le rejet automatique du dossier

#### Critères de choix et barèmes de notation :

Pour le dépouillement des dossiers et le classement des concurrents, le barème de notation ci-après sera appliqué :

1/ Ancienneté (AN) : 10/100 points

2/ Les Références Générales (RG) : 45/100 points

3/ Le Plan de charge (PC) : 35/100 points

4/ La Proximité du Local du candidat du projet (Pr) : 10/100 points

La Note Générale (**NG**) de chaque candidat est :

**NG =AN + PC +RG +Pr**

#### Modalité d’envoi des dossiers de candidature :

Le dernier délai de remise des offres est fixé le **17/11/2022** à dix **(1000:)** heures ; **la participation à travers la procédure en ligne TUNEPS sera fermée automatiquement le même jour à la même heure**.

Toute offre parvenue après ce délai (date et heure) sera rejetée

La séance d’ouverture des offres aura lieu le même jour **17/11/2022** à **1030:** heures au Siege du Gouvernorat de Nabeul à l'adresse suivante:

**Gouvernorat de Nabeul, Avenue Taieb M’hiri 800 Nabeul**

**Pour plus d’informations sur la procédure d’achats publics en ligne TUNEPS, vous pouvez contacter le centre d’appel relevant de l’unité de l’achat public en ligne à la Haute Instance de l’Achat Public sur le numéro de tél 71566364 et le mail :** [tuneps@pm.gov.tn](mailto:tuneps@pm.gov.tn)